

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 avril 2020 à 19h00
à la mairie, en salle polyvalente

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LE SANT K.,

Absents-excuses : Mrs CHAPUY B, DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. GUILLEMOT C.

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : Mardi 17 avril 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance à huis clos selon les directives en vigueur, le jeudi 23 avril 2020, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants.

Au préalable, il demande aux élus l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE-PARTAGE PROPOSE PAR LA CA3B.** L'ajout du point a été accordé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2019 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Excédent + 61 524,17 €

Investissement : Déficit - 1 521,28 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Philippe DOSNE et hors présence du Maire, le compte administratif 2019 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : 61 524,17€

Investissement : déficit : - 1 521,28 €

Reste à Réaliser 2019 dépenses : 21 969,37 €

Reste à Réaliser 2019 recettes : 32 115,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2019

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, celui-ci expose qu'il n'a pas lieu de voter une affectation du résultat de fonctionnement au budget d'investissement.

le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

En Recettes d'investissement 2020 (au compte 1068) : 0,00 €

En Recettes de fonctionnement 2020 (au compte 002) : 61 524,17 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (taxes directes locales)

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été augmentés en 2019. Il rappelle également qu'il n'y a plus lieu de voter de taux de taxe d'habitation en 2020. Par ailleurs, il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas une nouvelle augmentation des taux cette année et il propose au Conseil de reconduire en 2020 les taux de 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2020 les taux d'imposition des taxes directes locales appliqué en 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après présentation par Mr DOSNE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 236 498,40 €

Investissement : 136 089,39 €

ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE « VILLAGE DU BAS » PARCELLE C103

Le réseau public d'eau potable ne permettant pas d'assurer la protection incendie du centre du village du bas, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle C103 de 437 m² afin de constituer une deuxième réserve foncière en vue d'installer une citerne incendie pour la protection du quartier « Village du bas ». Le prix négocié avec la propriétaire s'élève à 5,50 euros du m² hors frais de notaire. Le Conseil décide à l'unanimité de l'achat de cette parcelle.

INSTALLATION D'UNE CITERNE INCENDIE CHEMIN DES CHEVRETTES : Examen du projet d'Infratech

En 2016, la commune a acquis une parcelle chemin des Chevrettes en vue d'installer une citerne réserve incendie. Cette installation prévue au budget 2020, nécessite l'appui d'un maître d'oeuvre. Le cabinet Infratech a été retenu à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE-PARTAGE PROPOSE PAR LA CA3B

Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier des conseils en énergie de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain). Adhésion votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Changement de la chaudière de chauffage du bâtiment communal : le Maire informe que celui-ci est un bâtiment recevant du public et de ce fait, nous devons faire appel à un maître d'oeuvre en ce qui concerne les normes à appliquer en matière de sécurité et qu'il y aura certainement nécessité de revoir l'emplacement de la nouvelle chaudière. Des devis seront présentés au Conseil en ce sens.

- Distribution de masques : le Maire informe qu'une distribution de masques en tissu sera faite semaine 20 et 21. Une commande globale a été réalisée par l'intermédiaire de CA3B qui a affecté 2 masques par foyer (les personnes seules se verront attribuer qu'un seul masque). La distribution dans les boîtes aux lettres se fera dès réception par les adjoints de la commune.

- Concassage chemin de la Chapelle : Le Maire informe que le chemin de la Chapelle a été remis en état par une opération de concassage des cailloux.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,

Affiché le 28/04/2020